# Nos priorités 2023-2028

Le juin 23, 2023

**Loi sur la mobilité cohérente et équilibrée (LMCE)**

Si la LMCE portait relativement bien son nom lorsqu'elle a été introduite en 2016 dans le droit genevois, force est de constater qu'elle a évolué de manière unilatérale et qu'il ne reste aujourd'hui plus grand-chose de cohérent, ni d'équilibré. La mobilité professionnelle notamment semble avoir été ignorée. genèvemobilité n'entend pas remettre en question la pertinence de cette loi, mais souhaite qu'on en revienne à l'esprit de ce qui a été accepté par

capacité de compenser la suppression des places en surface. A ce jour, la

notamment